

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A MONTBENOIT – LE 05 MARS 2016**

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms G. CHEVENEMENT, M. FAIVRE, M. JACQUET et D. SALOMON qui sont excusés.  
Avec la participation de M. F. GRASSER : Trésorier de Pontarlier.

**I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Les Comptes de Gestion ayant été transmis par le Comptable public en début d'exercice, Mme la Présidente rappelle qu'il convient de procéder au vote des Comptes administratifs et le cas échéant, de procéder aux Affectations de résultat

Le Compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice antérieur. Ainsi, M. René JACQUET en qualité de Vice-Président procède à la mise au vote des Comptes concernant l'exercice 2015.

<b>B.A. Déchets – O.M.</b>		Dépenses	Recettes	<b>Résultat</b>
Exécut° 2015	Fonctionnement	553 371.72 €	545 864.09 €	<b>- 7 628.58 €</b>

		Dépenses	Recettes	<b>Résultat global</b>
Reports 2014	Fonctionnement		15 759.81 €	
Reprise BP 2016				<b>+ 8 131.23 €</b>

<b>B.A. Assainissement</b>		Dépenses	Recettes	<b>Résultat</b>
Exécut° 2015	Fonctionnement	332 147.22 €	384 382.09 €	+ 52 234.87 €
	Investissement	144 428.12 €	120 303.78 €	- 24 124.34 €

		Dépenses	Recettes	<b>Résultat global</b>
Reports 2014	Fonctionnement		165 997.47 €	<b>+218 232.34 €</b>
	Investissement	18 614.00 €		<b>+ 175 494.00 € BP</b>
				<b>- 42 738.34 €</b>

<b>B.A. Accueil Eco.</b>		Dépenses	Recettes	<b>Résultat</b>
Exécut° 2015	Fonctionnement	2 001.33 €	0.00 €	<b>- 2 001.33 €</b>
	Investissement	4 365.00 €	2 000.00 €	<b>- 2 365.00 €</b>

		Dépenses	Recettes	<b>Résultat global</b>
Reports 2014	Fonctionnement		0.72 €	<b>- 2 000.61 €</b>
	Investissement		117 069.45 €	<b>114 704.45 €</b>

Ces résultats sont intégralement reportés au Budget principal 2016

<b>Budget principal</b>		Dépenses	Recettes	<b>Résultat</b>
Exécut° 2015	Fonctionnement	814 673.75 €	701 556.11 €	<b>- 113 117.64 €</b>
	Investissement	171 632.88 €	444 966.74 €	<b>+ 273 334.36 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat global
Reports 2014	Fonctionnement		398 344.69 €	<b>+ 285 227.05 €</b> + 283 226.44 € BP
	Investissement		177 560.02 €	<b>+ 450 894.35 €</b> + 565 598.33 € BP

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les 4 Comptes Administratifs.

⇒ La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Trésorier et les Comptes administratifs produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

Pour poursuivre le sujet, la question des **Zones d'Activités Economiques** est évoquée, compte-tenu des incidences de la Loi NOTRe sur le sujet.

En effet, le bloc de compétences communautaires obligatoires intègre le Développement économique à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2017, avec la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des Zones d'Activités. L'Année 2016 est en quelque sorte transitoire avec mise en conformité des statuts avec la Loi et suppression de la mention de l'Intérêt communautaire

La question est d'actualité puisque deux communes ont des projets de viabilisation cette année.

M. GRASSER apporte diverses précisions d'ordre comptable, concernant le transfert des Zones existantes. Il précise qu'il est par ailleurs possible de mettre en place une Taxe de Zone.

## II – AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

---

Pour poursuivre, Mme JOLIOT Rappelle à l'Assemblée qu'il convient de statuer sur l'Affectation des Résultats de l'Exercice antérieur, une fois les comptes administratifs votés, afin de pouvoir intégrer ces derniers aux Budgets primitifs dès leur vote.

Cette procédure vise à combler les besoins d'investissement à partir des seuls résultats de fonctionnement de l'Exercice

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

Il n'y a pas lieu procéder à Affectation du Résultat, faute de Section d'Investissement.

- **Budget-Annexe Assainissement**

Il y a lieu de procéder à Affectation du résultat d'Exploitation 2015, comme suit :

Affectation complémentaire en réserve au C/ 1068 : 42 738.34 €  
 Résultat reporté en Fonctionnement au c/ 002 – RF : 175 494.00 €  
 Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – DI : 42 738.34 €

- **Budget-Annexe Accueil éco.**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, dans la mesure où il n'y a pas de déficit d'Investissement constaté. De plus, ce Budget est définitivement clos.

- **Budget Principal**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, dans la mesure où il n'y a pas de Déficit d'Investissement constaté.

### III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2016

---

Mme la Présidente procède à une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent à quelques adaptations près aux Orientations Budgétaires, présentées le 02 février dernier.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **560 000.23 €**, ce dernier concerne la seule section de Fonctionnement

Ce Budget est de lecture simple, puisque les charges correspondent aux Appels de Fonds effectués par le SMCOM et les Recettes correspondent au Produit de la Redevance perçu auprès des Usagers.

A noter cependant, une légère augmentation des tarifs pour faire face aux aléas conjoncturels.

Toutefois, les délégués au SMCOM font remarquer qu'il sera plus délicat pour les exercices à venir de maintenir l'équilibre du Budget, compte-tenu de la perte de recettes de la récupération.

A ce propos, M. G. MARGUET tient à rappeler qu'avant la mise en place de la Redevance en 2010, le Budget principal abondait largement dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des O.M.

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **1 301 321 €**, ce dernier se décline ainsi :

- Section de Fonctionnement : 555 591.00 €

Les dépenses correspondent aux frais d'exploitation des Stations d'Épuration de Ouhans, Gilley et Ville-du-Pont, dans le cadre de la compétence Traitement des Eaux Usées, ainsi qu'à la participation à la STEP de Doubs, pour le compte de la commune de Arçon.

Les Recettes correspondent au Produit de la Redevance d'Assainissement intercommunale facturée aux usagers du Service : population domestique et Activités agroalimentaires confondues.

Les Primes d'Épuration sont revues à la baisse et traduisent la politique de désengagement des financeurs publics.

- Section d'Investissement : 745 729.34 €

La Section est revue de façon conséquente à la hausse, avec prise en compte de la 1<sup>o</sup> tranche de travaux d'Assainissement, puisque les Conclusions de l'Étude-Diagnostic du Système d'Assainissement du Secteur Val saugeais sont validées. Une consultation de maîtrise d'œuvre est envisagée dès le Printemps.

Une part d'Autofinancement est dégagée à hauteur de 200 821 € à partir de la Section de Fonctionnement

A ce propos, M. PELLEGRINI souhaite connaître l'état d'avancement du Dossier de la Station d'Épuration et rappelle l'urgence de la situation. Ce sujet conditionne la validation de divers Documents d'Urbanisme

- **Budget principal**

D'un montant global de **1 409 301 €**, ce dernier est présenté en suréquilibre pour les 2 sections et se décline de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 876 922.00 €

Les Dépenses réelles sont légèrement revues à la hausse et intègrent entre autre des frais d'études liées à l'extension des compétences communautaires

Depuis de nombreuses années, la capacité d'Autofinancement est préservée.

Néanmoins, la question des Amortissements et de ses incidences financières mérite d'être travaillée pour en limiter l'impact.

S'agissant des Recettes, le mouvement de réduction se poursuit avec un produit escompté de D.G.F minoré de 32 000 €. Ce qui illustre bien le mouvement de dépendance des Recettes fiscales, dont les bases ne sont pas significatives sur le territoire.

- Section d'Investissement : 532 379.00 €

Parmi les priorités d'Investissement, figurent la poursuite des Fonds de Concours à destination des Projets communaux, des crédits d'études pour la Recherche en Eau Potable et quelques aménagements

Le volume des Recettes est augmenté par l'intégration de l'excédent de clôture du Budget Accueil économique enfin dissout. Il existe une marge de manœuvre d'environ 400 000 €

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs.

- **Vote de la Fiscalité Additionnelle**

Comme évoqué à l'occasion du Débat Préalable d'Orientation Budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter la Fiscalité locale.

Pour mémoire, les Bases n'évoluent que de 1% dans le cadre de la Loi de Finances et le Produit escompté est arrêté à la somme de **295 014 €**

#### **IV – TRANSFERT DE COMPETENCES EAU / ASSAINISSEMENT D'ICI 2020**

---

Mme JOLIOT expose à l'Assemblée les échéances de 2020 en terme d'intercommunalité en application de la Loi NOTRe, avec le transfert des Compétences Eau et Assainissement aux E.P.C.I.. SI le volet Assainissement est déjà géré pour partie par la Communauté, ce n'est pas le cas de l'Eau, qui plus est concerne les 16 communes adhérentes

M. GRASSER pour sa part, précise le mode opératoire, sous réserve : d'une part, la dissolution des Budgets-annexes vers le Budget principal (avec reprise des excédents). Ensuite, il y a mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence, et intégration des déficits au Budget communautaire.

Avant la prise de compétence, un vaste travail de recensement préalable est à envisager, pour envisager les diverses problématiques et tous les champs d'action impactés par cette prise de compétence.

L'autre axe de réflexion à considérer sera l'unification des tarifs ainsi que la possibilité de lissage de ces derniers.



Pour conclure, Mme la Présidente évoque les résultats de l'Etude – Recherche en Eau qui s'avèrent encourageants, avec l'identification d'une ressource : la Grootte de la Cheminée à proximité d'Entreroches avec un débit estimé à 114 m<sup>3</sup> / heure. Une phase d'investigation supplémentaire est engagée avec un forage.